



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ  
FASSETT**

**2022-05-25**

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fassett tenue au 19 rue Gendron, le 11 mai 2022 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Gabriel Rousseau Marcel Lavergne Claude Joubert  
Lyne Gagnon Sébastien Tremblay

Formant quorum sous la présidence du pro maire, monsieur Jean-Yves Pagé

Monsieur le maire François Clermont est absent.

Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022.
- 5- Parole à l'assistance.
- 6- **Rapports**
  - 6.1 Officier municipal en urbanisme
  - 6.2 Inspecteur municipal
  - 6.3 Directeur des incendies
  - 6.4 Du maire
  - 6.5 Conseillers, conseillère
- 7- **Finances**
  - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 12153 à 12179 au montant de 27 720 35 \$ et les prélèvements numéro 2851 à 2865 au montant de 9 900.22 \$ et des salaires payés pour un montant de 14 248.50 \$.
  - 7.2 En mai des salaires payés pour le mois d'avril pour un montant de 6 842.41 \$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers.
  - 7.3 Adoption des activités de fonctionnement.
  - 7.4 Adoption des écritures au journal général.
- 8- **Correspondance**
- 9- **Suivi de dossier**
  - 9.1 Formations obligatoires des élus municipaux de la municipalité de Fassett ;
- 10- **Avis de motion**
- 11- **Résolutions**
  - 11.1 Décision – Balayage des rues saison 2022 ;
  - 11.2 Compte de dépenses – Directrice générale ;
  - 11.3 Compte de dépenses – Conseiller 6 ;
  - 11.4 Compte de dépenses - Maire ;
  - 11.5 Embauche – Employée saisonnier subventionné(e) ;
  - 11.6 Dépôt d'une demande d'aide financière – gestion des actifs ;
  - 11.7 Skatepark Montebello – Contribution financière ;
  - 11.8 Quittance – Chemin de fer Gatineau-Québec ;
  - 11.9 Location – Terre agricole ;
  - 11.10 Responsable(s) politique familiale – Gabriel Rousseau et Sébastien Tremblay ;
  - 11.11 Adhésion Loisir Sport Outaouais ;



- 12- **Varia ;**
- 13- **Questions posées par les membres ;**
- 14- **Levée de l'assemblée ;**

1- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est officiellement ouverte par Monsieur le pro maire Jean-Yves Pagé à 19 H 30.

2- **APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE**

Messieurs les conseillers Gabriel Rousseau, Marcel Lavergne, Claude Joubert, Sébastien Tremblay sont présents. Madame la conseillère Lyne Gagnon est également présente. Monsieur le maire François Clermont est absent. Monsieur le pro-maire Jean-Yves Pagé préside l'assemblée.

3- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2022-05-116**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

**ET RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté.

**Adoptée à l'unanimité.**

3- **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2022**

**REPORTÉ**

5- **PAROLE À L'ASSISTANCE**

Aucun point pour l'assemblée.

- 6.1 Officier municipal en urbanisme  
Déposé pour appréciation auprès du conseil.
- 6.2 Inspecteur municipal  
Déposé pour appréciation auprès du conseil.
- 6.3 Directeur des incendies  
Déposé pour appréciation auprès du conseil.
- 6.4 Rapport du pro maire

Monsieur Pagé informe l'assemblée qu'il a assister à une rencontre du CREDDO, qui s'est tenue à la municipalité de Fassett. Étant un organisme à but non lucratif, ce regroupement est composé de plusieurs intervenants possédant de hautes compétences en ce qui concerne les projets environnementaux. La municipalité tirera avantage du bagage de ces derniers qui pourront accompagner celle-ci dans la transition vers un environnement plus vert et écoresponsable. Une deuxième rencontre est prévue.

Gabriel Rousseau



Monsieur Rousseau informe les membres de l'assemblée que des vols ont été répertoriés sur notre territoire. Les catalyseurs, l'aluminium et autres métaux sont prisés des cambrioleurs. La municipalité a elle-même été victime de ces derniers qui ont volé la rampe d'accès au quai municipal. Il est important d'être attentif et de garder l'œil ouvert afin de contrer cette vague. Si quelqu'un voit des mouvements irréguliers qui pourraient intéresser la Sureté du Québec, merci de les contacter directement. Vos informations pourraient résulter en une arrestation ! Merci de votre vigilance !

**7.1 APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 12153 à 12179 AU MONTANT DE 27 720.35 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 2851 À 2865 AU MONTANT DE 9 900.22 \$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 14 248.50 \$**

**2022-05-117**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

**ET RÉSOLU :**

**QUE** les dépenses avec les chèques numéro 12153 à 12179 au montant de 27 720.36 \$ et les prélèvements numéro 2851 à 2865 au montant de 9 900.22 \$ et des salaires payés pour un montant de 14 248.50 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**7.2 EN MAI DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS D'AVRIL POUR UN MONTANT DE 6 842.41 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS**

**2022-05-118**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE  
ET RÉSOLU :

**QUE** les salaires payés pour le mois mai au montant de 6 842.41 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**7.3 ADOPTION DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

**2022-05-119**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

**ET RÉSOLU :**

**QUE** les activités de fonctionnement déposées au conseil pour appréciation soient adoptées et consignées.

**Adoptée à l'unanimité.**

**7.4 ADOPTION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL**

**2022-05-120**



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

**ET RÉSOLU :**

**QUE** les écritures déposées au conseil pour appréciation soient adoptées et consignées.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.1 DÉCISION – BALAYAGE DES RUES SAISON 2022**

**2022-05-121**

**CONSIDÉRANT** que la direction générale à inviter trois (3) soumissionnaires à soumissionner pour le balayage des rues de la municipalité de Fasset ;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) d'entre eux ont répondu à l'invitation ;

**CONSIDÉRANT** que les résultats obtenus sont les suivants :

Entreprises Jeffrey Desjardins	4 200.00\$ avant taxes
Balayage Régionale	1 600.00\$ avant taxes

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

**ET RESOLU**

**QUE** le conseil mandate la direction générale à confirmer que le mandat pour le balayage de rue soit confirmé à l'entreprise Balayage Régional pour la saison 2022.

Le conseil tient à remercier les entreprises invitées ayant commissionnées pour leur participation et leur intérêt.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.2 COMPTE DE DÉPENSES – DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**2022-05-122**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du compte de dépenses de la directrice générale au montant de 110.82\$ pour appréciation auprès du conseil ;

**CONSIDÉRANT** que ce compte de dépenses comporte des frais d'allocation de cellulaire et est conforme aux politiques et règlements en vigueur ;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal confirme le compte de dépenses de la directrice générale au montant de 110.82\$

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**



**11.3 COMPTE DE DÉPENSES – CONSEILLER 6**

**2022-05-123**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du compte de dépenses du conseiller 6 au montant de 164.32\$ pour appréciation auprès du conseil ;

**CONSIDÉRANT** que ce compte de dépenses comporte des frais de déplacement et de présence à des comités tel qu'autoriser par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal confirme le compte de dépenses du conseiller 6 au montant de 164.32 \$

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.4 COMPTE DE DÉPENSES – MAIRE**

**2022-05-124**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du compte de dépenses du maire au montant de 148.22\$ pour appréciation auprès du conseil ;

**CONSIDÉRANT** que ce compte de dépenses comporte des frais allocation cellulaire conforme aux politiques et règlements en vigueur ;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR LAS CONSEILLÈRE MADAME LYNE GAGNON

**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal confirme le compte de dépenses du maire au montant de 148.22 \$

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

**11.5 EMBAUCHE – EMPLOYÉ SAISONNIER SUBVENTIONNÉ**

**2022-05-125**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a obtenu une confirmation quant à sa demande de subvention pour un employé saisonnier dans le secteur voirie ;

**CONSIDÉRANT** que pour bénéficier de cette subvention, la municipalité doit procéder à l'embauche d'une personne répondant aux critères ;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

**ET RÉSOLU**



**QUE** le conseil mandat la direction générale de même que le directeur des travaux publics à procéder aux entrevues et à l'embauche d'une personne répondant aux critères.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fond d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.6 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GESTION DES ACTIFS**

**2022-05-126**

**CONSIDÉRANT** que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) offre un programme gestion des actifs offrant une aide financière allant entre 80 % et 90 % ;

**CONSIDÉRANT** que ce programme permet entre autres choses, de collecter des informations utiles permettant de mieux gérer les infrastructures routières municipales et de prendre des décisions éclairées en matière d'investissements ;

**CONSIDÉRANT** que le Service d'ingénierie de la MRC de Papineau a offert ses services dans le cadre de ce projet afin, entre autres, d'évaluer nos infrastructures immobilières et matériel roulant ;

**EN COSNÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIQUE LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil de la municipalité de Fassett autorise la présentation d'une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour l'élaboration d'un plan décennal pour la gestion des actifs municipaux en infrastructures routières ;

**QUE** la municipalité de Fassett s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Activité 1
- Activité 2
- Activité 3

**QUE** le Conseil de la municipalité de Fassett accepte l'offre du Service d'ingénierie de la MRC de Papineau pour l'élaboration d'un plan décennal pour la gestion des actifs municipaux en puisant à même la banque d'heures disponibles pour la municipalité de Fassett :

**ET QUE** le Conseil de la municipalité de Fassett désigne madame Chantal Laroche, comme personne autorisé à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs audit projet

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.7 SKATEPARK MONTEBELLO – CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

**2022-05-127**



**CONSIDÉRANT** qu'un projet de Skatepark verra le jour au cœur de la municipalité de Montebello ;

**CONSIDÉRANT** que l'initiative a été présentée par un jeune entrepreneur de secondaire 4, citoyen de Montebello, qui a obtenu à collaboration de la municipalité de Montebello pour développer son projet ;

**CONSIDÉRANT** que ledit skatepark sera accessible à l'ensemble des citoyens de la région, dont les citoyens de la municipalité de Fassett ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil est sensible à l'engagement du jeune citoyen, et tient à démontrer son appui au projet de ce dernier ;

**EN CONSEQUENCE,**

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

**ET RESOLU**

**QUE** le conseil tient à souligner l'initiative de monsieur Antoine Girard-Rommens, dans l'élaboration et l'implantation d'un skatepark au cœur de la municipalité de Montebello. Par le fait même, le conseil octroie une contribution monétaire de 250.00\$ afin de soutenir le projet du jeune entrepreneur. Le conseil tient à féliciter Monsieur Girard-Rommens pour son projet et lui souhaite tout le succès possible dans celui-ci.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **11.8 QUITTANCE – CEHMIN DE FER QUÉBEC GATINEAU**

**POINT REPORTÉ.**

#### **11.9 LOCATION – TERRE AGRICOLE**

**2022-05-128**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Fassett a acquis par transaction, une terre à vocation agricole;

**CONSIDÉRANT** que le conseil, dans l'attente de réalisation de futurs projets de développements commerciaux, veut que celle-ci soit entretenue, et pour ce faire, a décidé d'inviter des agriculteurs de Fassett à manifester leur intérêt pour cultiver ladite terre;

**CONSIDÉRANT** lorsque les agriculteurs de Fassett, pouvant être intéressés; ont été contacté, de façon unanime ces derniers ont mentionné que la culture de ladite terre devrait revenir à la Ferme Chalsima, ancien propriétaire de cette dernière;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

**ET RÉSOLU**

Que le conseil remercie les agriculteurs de Fassett de leur assentiment, et offre une location de la terre du lot 5 363 452 à la ferme Chalsima, selon les termes établis dans l'entente convenue entre les parties.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **11.10 RESPONSABLE POLITIQUE FAMILIALE – GABRIEL ROUSSEAU ET SÉBASTIEN TREMBLAY**



**2022-05-129**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipalité veut nommer des porteurs de dossier responsables de la gestion et l'administration de la politique familiales

**CONSIDÉRANT** que deux conseillers se sont portés volontaires;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal confirme la nomination des messieurs les conseillers Gabriel Rousseau et Sébastien Tremblay comme porteurs de dossiers de la politique familiale. Messieurs Rousseau et Tremblay seront ainsi éligibles à la rémunération supplémentaire lors de rencontre ou d'intervention visant la politique familiale, selon le règlement de la rémunération des élus en vigueur et les règles applicables.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fond d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.11 ADHÉSION LOISIR SPORT OUTAOUAIS**

**2022-05-130**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu le renouvellement de son adhésion pour Loisirs Sport Outaouais pour l'année 2022-2023;

**CONSIDÉRANT** que le conseil considère que ladite adhésion apporte un support apprécié lors de la planification et l'élaboration d'activités municipales

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal confirme le renouvellement de la municipalité de Fasset à l'association Loisir Sport Outaouais pour l'année 2022-2023.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fond d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2022-05-131**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU ET RÉSOLU

**QUE** l'assemblée soit et est levée à 20 h 00.

**Adoptée à l'unanimité.**

.....  
Jean-Yves Pagé  
Maire suppléant

.....  
Chantal Laroche  
Directrice générale et greffière-trésorière